

LA LETTRE DE LA DSDEN 31

La lettre de la DSDEN 31 est une lettre d'information adressée à l'ensemble des agents, de la Haute-Garonne, rattachés au 1^{er} degré.

Sa vocation première est de centraliser la plupart des communications qui émanent de la DSDEN 31 et de les transmettre une fois par semaine, le jeudi.

(N.B : certaines communications urgentes pourront être envoyées à d'autres dates).

En fonction de l'actualité, différentes rubriques baliseront cette lettre avec des thématiques administratives (« fonctionnement de l'école », « gestion des personnels »), pédagogiques (« pédagogie et partenariat »), numériques (« le numérique au service des directeurs) ...

À diffuser à l'ensemble des enseignants de l'école ou de l'établissement

SOMMAIRE

- Evolution législatives - lutte contre l'épidémie de Covid-19
- Fonctionnement de l'école
 - ✓ Campagne AFFELNET
- Espace des personnels
 - ✓ Dispositif ENSENHAR - professeur / Occitan - Appel à candidature 2023 2024
 - ✓ Mouvements sociaux du jeudi 16 février et mardi 7 mars 2023
 - ✓ Recueil des candidatures pour la formation DDEEAS 2023-2024
 - ✓ Portail Colibris : déploiement de nouveaux formulaires
- Pédagogie et partenariat
 - ✓ Semaine Olympique et Paralympique
 - ✓ Rappel Génération 2024 : campagne de labellisation
 - ✓ Ecole et cinéma : prévisionnements mars 2023
 - ✓ Projet pédagogique Initium Maris-Civis : découvrir le milieu marin
 - ✓ Lettre d'information USEP 31 mars-avril 2023
 - ✓ Action SRIAS Occitanie : Locations linéaires été 2023

[Retrouvez ici les anciens numéros de la lettre de la DSDEN](#)

Evolutions législatives – lutte contre l'épidémie de Covid-19

Des évolutions législatives concernant la lutte contre l'épidémie de Covid-19 entrent en vigueur ce 1er février 2023 :

1. L'isolement systématique des personnes testées positives au Covid-19 n'est plus requis
2. Le test de dépistage au 2eme jour pour les personnes contacts n'est plus requis
3. Les arrêts maladie liés au covid-19 : arrêt du dispositif dérogatoire de leur prise en charge par l'assurance maladie.

Il reste fortement recommandé, pour toutes les personnes testées positives au covid-19 et les cas contacts, de :

4. Respecter les gestes barrières (port du masque etc...)
5. Se faire tester
6. Eviter le contact avec des personnes fragiles

Restent fortement recommandées :

7. L'aération régulière des locaux
8. L'hygiène des mains (lavage régulier à l'eau et au savon pendant 30 secondes, gel hydro alcoolique en l'absence d'eau et savon)

⇒ **[Note de service du 03/02/2023](#)**

Fonctionnement de l'école

- **Campagne AFFELNET**

Pour rappel :

Les saisies des décisions de passage effectuées dans ONDE sont immédiatement et automatiquement reportées dans Affelnet 6^{ème}. Il n'est donc plus nécessaire de saisir les décisions de passage manuellement dans Affelnet 6^{ème}.

Par ailleurs, il est important de répercuter à la fois sur ONDE et Affelnet 6^{ème} toutes autres modifications concernant les élèves ou les responsables légaux.

Une différence, particulièrement sur les INE, Nom / Prénom, pourrait compromettre la téléinscription.

⇒ [Le manuel du directeur](#)

Suite à plusieurs demandes, vous trouverez ci-dessous l'annexe 4 modifiée :

⇒ [Annexe 4 – Lettre aux familles](#)

Espace des personnels

- **Dispositif ENSENHAR - professeur / Occitan - Appel à candidature 2023 2024**

Dans le cadre de la politique académique d'enseignement de la langue régionale, l'académie de Toulouse propose à ses personnels enseignants du 1er et du 2nd degré de bénéficier d'une décharge totale de service pour suivre une formation intensive à la langue occitane.

En application du conventionnement Etat-Région pour l'enseignement de l'occitan et de la loi du 21 mai 2021 relative aux langues régionales, l'académie de Toulouse et l'Office Public de la Langue Occitane ont défini le programme de cette formation à destination des enseignants en poste dans l'académie, non-occitanophones experts et se destinant à l'enseignement de ou en cette langue.

Cette disposition vise à accroître le nombre d'enseignants bilingues français-occitan dans le 1er degré et à permettre aux enseignants du second degré d'enseigner leur discipline en occitan (DNL) ou à se former à l'enseignement de l'occitan LV sans perdre leur discipline d'origine.

Le dispositif concerne tous les profils d'enseignants titulaires et aucun pré-acquis n'est demandé en langue et en culture occitanes pour intégrer la formation.

La formation comprend 624 h de cours de langue répartis sur 26 semaines ainsi que des stages en classe et au sein du Cap'Òc-Canopé (Centre d'animation pédagogique en occitan) durant 10 semaines.

Le lieu de la formation tiendra compte de l'origine géographique des personnels.

La modalité administrative retenue permet le maintien d'une rémunération à temps complet. La formation se déroule sur une seule année scolaire.

L'appel à candidature est ouvert jusqu'au vendredi 31 mars inclus. Pour candidater, un formulaire est à renseigner en ligne [ici](#)

Les pièces justificatives demandées sont les suivantes :

- CV à jour indiquant notamment l'expérience linguistique (toutes langues)
- Lettre de motivation avec projet professionnel et indication des zones géographiques souhaitées ;
- Lettre d'engagement à servir pendant au moins cinq ans dans un dispositif d'enseignement de l'occitan ;
- Copie du dernier arrêté de nomination.

Les candidats pourront être invités à un entretien à distance dans le courant du mois d'avril.

Pour plus d'information, les professeurs intéressés sont invités à prendre contact avec Messieurs AGAR ou DOUSSINE (corps d'inspection en occitan) mission.occitan@ac-toulouse.fr ou avec Madame CAMES (chargée de mission à l'office public de la langue occitane) ensenhar.prof@ofici-occitan.eu

- **Mouvements sociaux du jeudi 16 février et mardi 7 mars 2023**

L'état concernant les mouvements sociaux du jeudi 16 février et mardi 7 mars 2023 est à retourner dûment complété **avant le vendredi 17 mars** et être retourné par courriel à greveia31@ac-toulouse.fr.

⇒ [Le courrier](#)

⇒ [L'état de remontée des agents grévistes](#)

- **Recueil des candidatures pour la formation DDEEAS 2023-2024**

Une formation préparant au diplôme de directeur d'établissement d'enseignement adapté et spécialisé (DDEEAS) sera assurée durant l'année scolaire 2023-2024. Elle se déroulera à l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), à Suresnes.

L'examen conduisant à la délivrance du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée est ouvert aux instituteurs, professeurs des écoles ainsi qu'aux enseignants des établissements d'enseignement privés du premier degré qui doivent :

1 – être titulaire de l'une des certifications suivantes :

- certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ou l'un des certificats auxquels il se substitue ;
- soit être nommés à titre définitif dans un emploi de psychologue de l'éducation nationale

2 – avoir exercé pendant cinq ans au moins au 1^{er} septembre de l'année de l'examen des fonctions dans un emploi relevant du domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap, dont trois ans après l'obtention de l'un des diplômes précités ou après la nomination à titre définitif dans un emploi de psychologue de l'éducation nationale.

Les candidats retenus à cette formation seront convoqués pour un entretien devant la commission départementale des candidatures au stage de formation

Les candidatures sont à transmettre à la DSDEN via les IEN

- **Portail Colibris : déploiement de nouveaux formulaires**

Le déploiement de Colibris se poursuit dans l'académie. De nombreuses démarches sont déjà disponibles et pilotées par les services du rectorat et des DSDEN.

Trois nouveaux formulaires sont mis à disposition depuis le portail académique

- Demande de protection fonctionnelle (pour tous les agents), à compter de ce lundi 06 Mars 2023.
- Attribution du forfait mobilités durables (pour tous les agents, sauf si vous êtes personnel AED ou AESH employé par un établissement scolaire), campagne ouverte à compter de ce jour et jusqu'au 31 décembre 2023, 23h59.
- Demande d'indemnité de sujétions de formation (pour les enseignants et CPE contractuels alternants), campagne ouverte à compter de ce jour

Pédagogie et partenariat

- **Semaine Olympique et Paralympique**

Pour sa 7^{ème} édition, la **Semaine Olympique et Paralympique se tiendra du 3 au 8 Avril** sur la thématique de **l'inclusion**. Une opportunité unique d'aborder les jeux Paralympiques et de découvrir les différentes activités proposées aux jeux.

L'équipe EPS du 31 vous accompagne dans la mise en place de vos projets et vous propose sur le [site EPS du 31](#) de nombreuses ressources autour de l'**olympisme** :

*Un padlet « [Tous supporters en Occitanie](#) » vous permettra lors de cette semaine, de **consacrer chaque jour un temps dédié à la découverte des « nouvelles » activités** (breakdance, surf, skateboard...) proposées aux JO et à la thématique de l'inclusion.

*Des [ressources numériques](#) pour aborder les JO à partir de **thématiques ciblées**

*Des ressources par [cycles](#)

Nous vous proposons également pendant cette semaine de faire intervenir **un sportif de haut-niveau** au sein de votre école afin d'échanger avec vos élèves sur sa discipline, son expérience et/ou sur une thématique identifiée. Vous trouverez toutes les modalités de ce projet en cliquant ici : « [Tous supporters](#) » (candidature à déposer avant le lundi 21 Mars 2023).

- **Rappel Génération 2024 : campagne de labellisation.**

Dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de 2024, les ministères chargés de l'éducation, de l'agriculture et des sports ont lancé depuis la rentrée 2018 le programme « le sport au service de la société » et créé le label "[Génération 2024](#)" pour les écoles, les établissements scolaires et universitaires.

Vous pouvez retrouver un aperçu de toutes les actions menées en consultant le [site académique G24](#) ou en téléchargeant [l'application G24](#) Toulouse.

Si votre école s'engage ou souhaite s'engager dans les futurs projets EPS de 2023/2024 liés aux Jeux Olympiques, nous vous invitons à vous porter candidat pour l'obtention du label « Génération 2024 » en remplissant le [questionnaire en ligne](#). Vous trouverez un tutoriel d'aide en cliquant [ici](#). Le CPC EPS pourra également vous accompagner dans cette démarche. Candidature à déposer **avant le 12 mai 2023**.

Les différents projets pour 2023/2024 seront prochainement mis en ligne sur le « [Site EPS du 31](#) » dans l'onglet **Génération 2024**.

- **Ecole et cinéma : prévisionnements mars 2023**

Voici les lieux et horaires des prévisionnements en mars :

<p>A l'ABC, samedi 25 mars 2023</p>	<p>- 9h15 la jeune fille à l'écho (1h06) - 9h45 Katia et le crocodile (1h10) - 9h45 Le magicien d'Oz (1h45)</p>
<p>A Colomiers au « grand central » 10 allée du Rouergue Samedi 18 mars</p>	<p>- 9h45: La jeune fille à l'écho (1h06) - 10h15 Katia et le crocodile (1h10) - 10h15 La magicien d'Oz (1h45)</p>

Ces prévisionnements seront suivis d'un échange autour du film de la programmation. Des pistes pour la classe seront évoquées et complétées par un dossier mis en ligne [ici](#)

Le choix des films, dans la programmation 2022/2023, est particulièrement favorable à l'élaboration, pour votre cycle et dans l'école, d'un projet autour de l'image, de la comédie musicale... L'élaboration d'un cahier de cinéma qui suivrait l'élève de la MS au CM2 avec le projet de le transmettre au collège constituerait un excellent support, dans l'optique de la liaison école-collège. C'est une culture qui s'élabore et qui s'enrichit. Cette année, vous avez pu découvrir le support « Mon cahier Ecole et cinéma » proposé par Passeurs d'images pour les cycle2 et 3.

- **Projet pédagogique Initium Maris-Civis : découvrir le milieu marin**

Le projet pédagogique Initium Maris-Civis est à destination des élèves du CM1 à la 6^e. Mêlant arts et sciences *Initium Maris-Civis* emmène les élèves à la découverte des paysages sous-marins bretons. Ce projet interdisciplinaire est le volet pédagogique et citoyen d'*Initium Maris*, expédition artistique menée par **Nicolas Floc'h**.

Le kit éducatif complet conçu par l'**Ifremer**, en partenariat avec Nicolas Floc'h, **artconnexion**, l'**association Cap vers la nature**, **Passerelle Centre d'art contemporain**, et avec le soutien du **Fonds européen de développement régional (Feder)**, de la **Région Bretagne** et du **Ministère de la Culture, Drac Bretagne**, est publié sous licence Creative Commons.

Il contient une exposition prête à imprimer de 18 photographies de l'artiste, une illustration des principaux habitats sous-marins bretons, un déroulé pédagogique, des fiches missions et des fiches récompense, des images extraites de *Vingt mille lieues sous les mers* de Jules Verne et des passages du texte à découvrir et collectionner.

⇒ [Le lien éducol](#)

- **Lettre d'information USEP 31 mars-avril 2023**



La lettre d'information de l'USEP 31 pour la période mars-avril est disponible [ici](#)



- **Action SRIAS Occitanie : Locations linéaires été 2023**

Les pré-inscriptions en ligne pour les locations linéaires été 2023 auront lieu du mercredi 15 mars à 13h jusqu'au lundi 3 avril à 13 h [ici](#)

L'ensemble du personnel éligible à ces actions de la SRIAS se définit comme tous les personnels relevant du ministère de l'éducation nationale :

- enseignants du premier et second degré, titulaires ou contractuels de droit public;
- personnels non enseignants, titulaires ou contractuels de droit public (inclus les AESH et AED rémunérés par les établissements mutualisateurs).

⇒ [La plaquette](#)



[La mallette de la direction](#)



CONTACT

directeurshautegaronne@ac-toulouse.fr

Olivier Vanderstraeten

05 36 25 88 29

06 09 49 15 36